Nature de l'acte : 8.3

N° 2025 05 588
Mis en ligne le 22/05/2025

PROROGATION DE L'ARRÊTÉ N°2025 05 559 EN DATE DU 12 MAI 2025 RELATIF À L'AUTORISATION DE SURVOL PAR UNE GRUE À TOUR, DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL BOULEVARD DU LAPACCA, RUE DU CALLAT, PARKING DU CALLAT ET AVENUE HÉLIOS, PAR L'ENTREPRISE SAS GALLEGO, DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE CRÉATION D'UN MULTI-ACCUEIL L 11 BOULEVARD DU LAPACCA POUR LE COMPTE DU SIMAJE,

Le Maire de la Ville de Lourdes,

Vu l'arrêté municipal n° 2025 05 559 du 12 mai 2025 relatif à l'autorisation de survol par une grue à tour, du domaine public communal boulevard du Lapacca, rue du Callat, parking du Callat et avenue Hélios, par l'entreprise SAS Gallego, dans le cadre de travaux de création d'un multi-accueil l 11 boulevard du Lapacca pour le compte du SIMAJE, du 26 au 31 mai 2025 inclus

Vu la demande de prorogation de l'autorisation du 31 mai 2025 au 31 janvier 2026,

Considérant qu'il est donné une suite favorable à l'entreprise SAS GALLEGO en raison du non achèvement des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Prorogation
Les dispositions prévues par l'arrêté municipal susvisé sont prorogées du 31mai 2025 au 31 janvier 2026 inclus.

ARTICLE 2 - Recours.
Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé ou à compter de sa date de publication électronique.

ARTICLE 3 - Application de l'arrêté.
Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et les agents placés sous son autorité, et Madame la Cheffe de la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lourdes, le 19 mai 2025

Pour Le Maire,
L'adjoint délégué,

Philippe ERNANDEZ

VILLE DE LOURDES
2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE – 65100 LOURDES – FRANCE
Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 – **www.lourdes.fr**

Notifié le .....

□ Par courrier recommandé envoyé le .....

□ Par remise en main propre

X Par mail envoyé le 21.05.2025

Je soussigné(e).....

Signature : .....

Certifie avoir reçu un exemplaire du présent acte. A compter de cette date, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le

Tribunal Administratif de PAU
Cours Lyautey - 64000 PAU

dans un délai de deux mois.